


Urbanisme - Concertation publique




CONCERTATION PUBLIQUE



RÉVISION DU PPRN
DU 18 MAI AU 17 JUILLET

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS



DONNEZ VOTRE AVIS !

WWW.HAUTE-GARONNE.GOUV.FR

The poster features a purple header with the title 'CONCERTATION PUBLIQUE' in orange. Below it is a megaphone icon. The main title 'RÉVISION DU PPRN' is in large blue letters, with the dates 'DU 18 MAI AU 17 JUILLET' in orange below it. The text 'PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS' is in green on the left. An illustration on the right shows a rainy day with a person holding a red umbrella, a green tree, and two houses. The bottom of the poster is purple with the call to action 'DONNEZ VOTRE AVIS !' in orange and the website 'WWW.HAUTE-GARONNE.GOUV.FR' in green.



Concertation publique organisée du 18 mai au 17 juillet 2026.

Révision du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles liés aux inondations et aux mouvements de terrain : une concertation publique concernant le zonage réglementaire et le règlement est organisée du 18 mai au 17 juillet 2026.

Les documents sont disponibles en Mairie et sur le site internet de la Préfecture.

Plus d'infos sur le [Site de la Préfecture de Haute-Garonne](#)

- [Télécharger le fichier «Carte_zonages_reglementaires.png» \(377.3 Ko\)](#)
- [Télécharger le fichier «carte_zonages_reglementaires_MVT_inondation_PINS-USTARET.pdf» \(7.5 Mo\)](#)
- [Télécharger le fichier «projet reglement_Pins_Justaret.pdf» \(1.6 Mo\)](#)
- [Télécharger le fichier «note_accompagnementVF.pdf» \(326 Ko\)](#)

RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Une concertation publique concernant le zonage réglementaire et le règlement est organisée du 18 mai 2026 au 17 juillet 2026. Les documents sont disponibles en mairie et sur le site internet de la préfecture*



Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est un document réglementaire, valant servitude d'utilité publique, qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement du territoire à l'échelle d'une commune. Il identifie les aléas auxquels est soumis le territoire, délimite les zones exposées aux risques selon leur gravité et réglemente l'aménagement.

Une révision des PPRN sur 7 communes à l'amont de Toulouse, à la confluence de la Garonne de l'Ariège dans une cohérence de bassin versant

Un plan co-construit avec le territoire

- 1 Prescrit par le préfet le 12 août 2024
- 2 Élaboré par les services de l'État
- 3 **Concerté avec les élus et les habitants**
- 4 Soumis à une enquête publique
- 5 Approuvé par le préfet

ALÉAS ÉTUDIÉS



OBJECTIFS DU PPRN

Dans les zones inconstructibles
Limiter le risque :
Ne pas augmenter l'exposition aux risques naturels des biens et des personnes

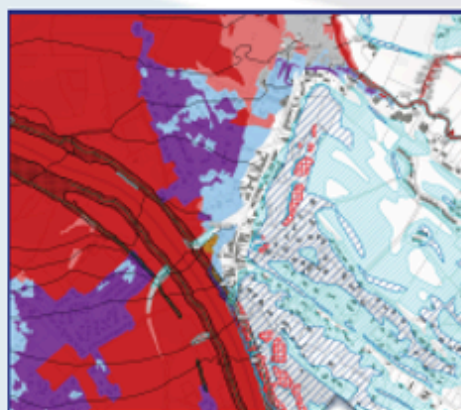
Dans les zones constructibles sous prescriptions
Adapter les territoires et les enjeux :
Des constructions moins vulnérables



L'aléa de référence retenu pour l'élaboration d'un PPR est un événement centennal ou l'événement historique connu le plus important. Par exemple, la crue de 1875 pour les débordements de Garonne et de l'Ariège.

Le saviez-vous ?
Une crue centennale a 1 probabilité sur 100 de se produire chaque année !

Extrait du zonage du PPRN



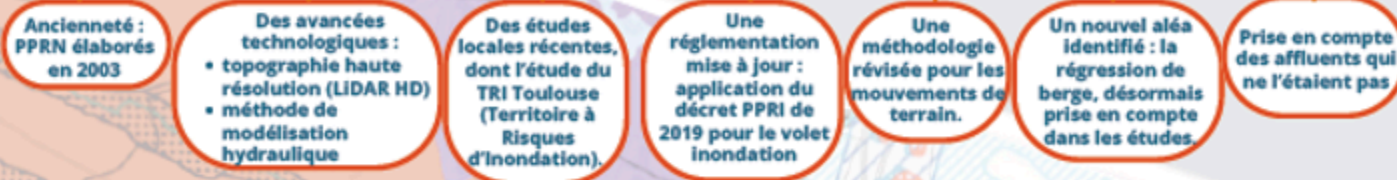
- ZONAGE INONDATION**
- Interdiction - hors zone urbaine
 - Interdiction - zone urbaine
 - Interdiction - centre urbain
 - Interdiction - expansion des crues
 - Prescription - zone urbaine
 - Prescription - îlots hors d'eau
- ZONAGE GLISSEMENT DE TERRAIN**
- Prescription
 - Prescription forte
 - Interdiction
- ZONAGE CHUTE DE BLOCS**
- Prescription
 - Interdiction
- ZONAGE REGRESSION DE BERGES**
- Interdiction forte

*Site internet de la préfecture : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/PPRN>

Adresse mail pour l'envoi des remarques : ddt-srgc-concertation@haute-garonne.gouv.fr

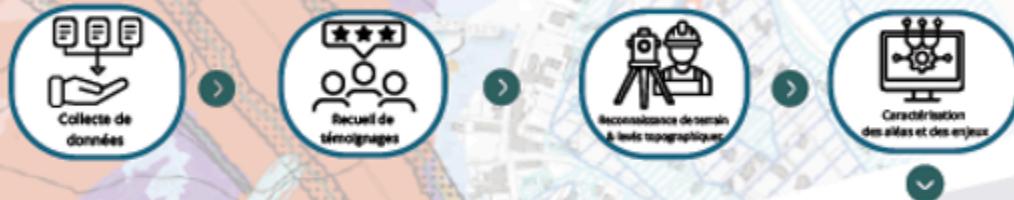
Le PPR est une opportunité pour l'aménagement d'un territoire plus résilient.

Pourquoi réviser les PPRN ???



Ces avancées ont révélé la nécessité d'adapter le plan pour mieux répondre aux enjeux actuels de sécurité et d'aménagement.

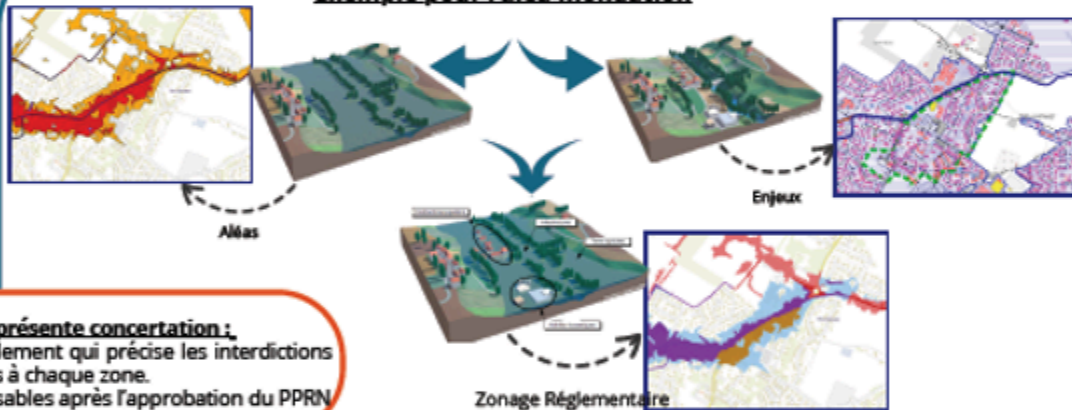
La méthodologie d'élaboration et de révision d'un PPRN



Le saviez-vous ?

Le PPR assure une prévention contre les risques naturels majeurs. Il se base sur un événement d'occurrence exceptionnelle

Exemple pour l'aléa Inondation



Sont soumis à la présente concertation :
La carte de zonage et le règlement qui précise les interdictions et les prescriptions associées à chaque zone.
Ces documents seront opposables après l'approbation du PPRN

Les risques naturels sur le territoire

Glissement de terrain :



Déplacement généralement lent (de quelques mm/an à quelques m/jour) d'une masse de terrain sur une pente.

Ce phénomène est provoqué par la combinaison de plusieurs facteurs : la nature des sols et des roches, la présence d'eau, la pente, les facteurs déclenchant (pluies intenses, activités humaines...).

Chute de Blocs:



Détachement brutal, depuis une paroi, d'une masse rocheuse qui se propage rapidement vers l'aval sous l'effet de la gravité. Elles sont difficilement anticipables en raison de leur caractère diffus et brutal et de la multiplicité des facteurs déclenchant.

Inondation par débordements des cours d'eau :



Lors d'une crue majeure :

Pour la Garonne et l'Ariège, l'aléa de référence est la crue historique de 1875, réputée pour son ampleur et bien documentée.

Pour leurs affluents, la crue centennale théorique est retenue comme référence en l'absence de crues historiques de plus grande ampleur.

Régression de berges:



Phénomène d'érosion des berges par les cours d'eau. Le risque est aggravé lors d'une crue.

Le risque de régression menace les infrastructures ou les habitations situées en bord de cours d'eau.

